

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

*cerfa*N° 14734*03

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

el
etc.)
r
e

Le projet lauréat de l'appel d'offre du Ministère de l'environnement portant sur la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables en autoconsommation prévoit la construction de 5 ombrières photovoltaïques (PV) destinées à couvrir 2879 m² de places de parking existantes du centre commercial. L'installation photovoltaïque sera sous la forme de 5 ombrières doubles d'un total de 1660 modules PV soit une puissance totale de 498 kWc.

Ce projet qui a pour but de promouvoir le développement de l'autoconsommation photovoltaïque s'inscrit dans une démarche alternative crédible à la limitation des impacts des émissions de gaz à effet de serres.

De plus, ce projet permettra d'autoconsommer la production d'électricité renouvelable tout en favorisant une plus grande indépendance énergétique.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Les ombrières implantées sur les places de parkings existantes permettrons d'assurer une protection des biens et des personnes face aux aléas climatiques.

De manière générale, un centre commercial doté d'ombrière sur son parking voit augmenter sa clientèle.

La centrale photovoltaïque produira 717 MWh/an soit une diminution de près de 25% de l'approvisionnement en électricité au réseau public de distribution.

De plus, ce projet contribuera à l'essor de l'énergie autoconsommée issue de la production photovoltaïque et augmentera la part d'énergie produite localement.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Le chantier sera supervisé par un conducteur de travaux et un chargé d'affaire afin de vérifier le bon déroulement du chantier, tant pour le respect du planning que du cahier des charges. La mise en sécurité du chantier (balisage, clôture,...) sera mise en œuvre par la société Apex Energies et suivi par un Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé.

Le terrain ne présente pas de dénivelé sur la zone d'implantation ce pourquoi il ne sera pas nécessaire de réaliser un terrassement.

Les candélabres seront déposés, les arbres existants situés dans la zone du projet seront replantés au sud du parking par un paysagiste.

Une étude de sol et une étude d'exécution permettront de dimensionner les fondations ainsi que les structures en acier. Cette structure en acier galvanisé supportera les modules photovoltaïques qui constituerons la couverture des ombrières. La hauteur sera de 2,57 m en partie basse de l'ombrière et de 3,73 m en partie haute.

Des tranchées seront creusées puis rebouchées pour le cheminement des câbles.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les ombrières permettrons d'abriter les places de parking du centre commercial protégeant ainsi la clientèle des intempéries. Les modules photovoltaïques constituants la couverture des ombrières permettrons de produire une électricité renouvelable.

La production d'électricité, les consommations et le suivi des performances de la centrale photovoltaïque seront télésurveillées par la société Apex Energies.

	istrative(s) d'autorisation le projet a-t-il mentale devra être jointe au(x) dossier	
Permis de construire		
	projet et superficie globale de l'opération rideurs caractéristiques	on - préciser les unités de mesure utilisées Valeur(s)
Du nord au sud et d'Est en Oues		vales,(s)
Ombrière 1 : $Lxl = 44 \text{ m x } 13 \text{ m}$		572 m ²
Ombrière 2 : $Lx1 = 43 \text{ m x } 13 \text{ m}$ Ombrière 3 : $Lx1 = 44 \text{ m x } 13 \text{ m}$		559 m ² 572 m ²
Ombrière 4 : Lxl = $46 \text{ m x } 10 \text{ m}$		460 m ²
Ombrière $5 : Lxl = 52 \text{ m } x 13 \text{ m}$	1	$676 \text{ m}^2 => \text{Total} = 2879 \text{m}^2$
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques 1	Long. 44°14'10"59 Lat. 05°54'49"14
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)	
50 Allée des Genêts 04204 SISTERON	et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de	
04204 SISTERON	l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	
		Long ° ' " _ Lat ° ' " _ Long ° ' " _ Lat ° ' " _
	Communes traversées :	Long.
	loignez à voire demande les anne	xes n° 2 à 6
4.7 S'agit-il d'une modification/exten	sion d'une installation ou d'un ouvrage	existant? Oui 8 Non
4.7.1 Si oui, cette installation o environnementale?	u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'u	ne évaluation Oui Non X
	and a section of the	
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme		
différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été aut		

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	ZNIEFF type I "LA MOYENNE DURANCE, DE LA CLUE DE SISTERON À LA RETENUE DE L'ESCALE" à 540 m ZNIEFF type II "LA MOYENNE DURANCE À L'AVAL DE SERRE-PONÇON JUSQU'À SISTERON " à 540 m Aucun impact SOURCE: DREAL PACA Cartographie CARMEN
En zone de montagne ?	×		Les espèces protégées ne sont pas présentes sur le site du projet Alpes
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	Le projet se situe à plus de 3 km du parc des Baronnies Provençales SOURCE: DREAL PACA Cartographie CARMEN
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	Source : Mairie
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?			Le projet se situe à plus de 3 km d'un bien inscrit ou d'un site remarquable. SOURCE: atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	SOURCE: DREAL PACA Cartographie CARMEN
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×		Bassin de Risque : Durance Plans (PPRn) - Inondation - Prescrit le : 31/12/2003 (PPRn) - Mouvement de terrain - Prescrit le : 31/12/2003 (PPRn) - Séisme - Prescrit le : 31/12/2003 (PSS) - Inondation - Prescrit le 01/04/1961 - Enquêté le 01/04/1961 Approuvé le 01/04/1961
Dans un site ou sur des sols pollués ?	×		Anciens sites industriels et activités de service (BASIAS) - Non localisé Source : http://www.georisques.gouv.fr/
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	SOURCE: DREAL PACA Cartographie CARMEN
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	Source : Mairie
Dans un site inscrit ?		×	Le projet se situe à plus de 3 km d'un bien inscrit ou d'un site remarquable. SOURCE: atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		×	-N2000 directive Habitat "LE BUECH" et "LA DURANCE" à 540m -N2000 directive Oiseaux "LA DURANCE" à 540m Les espèces protégées ne sont pas présentes sur le site du projet
D'un site classé ?		X	Le projet se situe à plus de 3 km d'un bien inscrit ou d'un site remarquable. SOURCE: DREAL PACA Cartographie CARMEN

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Incider	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
essources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	X		Le parking étant existant, les eaux pluviales seront récoltées par des gouttières pour être enfin collectées par les évacuations existantes d parking.
	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	Pas de terrassement prévu.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	Pas de terrassement prévu.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Auncun impact ; le parking est existant.
eu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		×	Auncun impact ; le parking est existant.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres cones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	×		Transport de marchandises dangereuses SOURCE : Prim.net
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Feu de forêt Inondation Mouvement de terrain Mouvement de terrain - Tassements différentiels Risque industriel Rupture de barrage SOURCE: Prim.net
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Plan albopictus anti-démoustification : Les eaux de pluies ne seront pas stagnantes nefavorisant donc pas le développement des larves.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Les mise en place des ombrières favorisera l'augmentation de la clientèle du centre commercial. Le trafic en s'aura d'autant augmenté durant les heures d'ouverture du magasin. L'impact sera faible voir inexistant.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?			- En phase diurne, les équipements électriques respectent les normes de l'arrêté du 17/05/2007,paru au JO N°37 du 13/08/2007. - Aucun bruit en phase nocturne.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concemé par des émissions lumineuses ?	X	- Les candélabres existants seront déposés limitant ainsi les émissions lumineuses du parking.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	

X				
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×	Pas d'impact visuel : La zone d'activité est entourée de bâtiments commerciaux et industriels, de l'autoroute A51 et de nombreuses centrales photovoltaïques (sol, toiture ou ombrières).
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		×	La mise en place des ombrières favorisera l'activité économique du centre commercial.
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi 2	liées a	u 6.1 s	ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oul	Non⊠ Si oui, décriv	ez lesc	quelles	
	Non X Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Les ombrières permettrons d'abriter les places de parking du centre commercial protégeant ainsi la clientèle des intempéries.

Les candélabres existants seront déposés limitant ainsi les émissions lumineuses du parking. Les arbres existants situés dans la zone du projet seront replantés au sud du parking par un paysagiste.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'étude d'impact n'est pas nécessaire car :

- Le sol étant déjà artificialisé et situé dans une zone industrielle,
- Pas d'impact environnemental sur la faune : pas de périmètre ou d'inventaire,
- Pas d'impact sur les masses d'eau, pas d'affouillement, pas de pollution des eaux souterraines,
- Pas d'impact ni de bruit ni d'odeurs,
- Pas d'impact sur le risque naturel.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
1	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
(Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	\boxtimes
	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	×

8																																														

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	
	6 : plans et dessins	STATE OF STREET
Annexe 7 : N	landat	
	9. Engagement et signature	
Je certifie su	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus 🔀	
Fait à	Montpellier le. 07/03/2017	
Tuliu		
	July F	
Signature	Ju Mu	
	Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus	

